

**Augmentation du capital
réservée aux membres du personnel
de Colruyt Group
2023**

Colruyt Group
Société anonyme

Siège de la société :
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL :

OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM

1.000.000 ACTIONS NOUVELLES, SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2023

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

TABLE DES MATIÈRES

=====

I.	Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	5
	1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information	5
	1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels	5
	1.2. Personne de contact concernant cette information	5
II.	Renseignements concernant l'inscription sur Euronext Brussels et les actions qui en font l'objet	6
	2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée	6
	2.0.0. Autorisations et résolutions	
	Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	6
	2.0.1. Droits attachés aux actions	7
	2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur	7
	2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes	7
	2.0.4. Cessibilité des actions	8
	2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits	8
	2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels	8
	2.0.7. Service financier	8
	2.0.8. Droit applicable - Tribunaux compétents	8
	2.1. Renseignements concernant l'émission publique	9
	2.1.0. Droit de préférence	9
	2.1.1. Prix d'émission	9
	2.1.2. Période de souscription	9
	2.1.3. Délivrance des actions	9
	2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission	10
	2.1.5. Affectation du produit de l'émission	10
	2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels	10
	2.2.0. Description des actions	10
	2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels	11
	2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels	11
III.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
	3.0. Capital	12
	3.1. Actionnaires	13
	3.2. Composition de Colruyt Group	14
IV.	Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les	

résultats de l'émetteur	17
4.0. Comptes annuels consolidés de Colruyt Group	17
4.1. Résultat - dividende par action (participante)	19
4.2. État consolidé des flux de trésorerie	20
V. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	21
5.0. Évolutions récentes et perspectives	
5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)	
5.2. Rapport annuel	
Annexes	27
Lettre aux membres du personnel	
Modalités	
Bulletin de souscription	
Procuration	

CHAPITRE I :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES
DE CETTE INFORMATION ET LE CONTRÔLE DES COMPTES

1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information

Colruyt Group SA
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

Le Conseil d'administration de la SA Colruyt Group certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration

Jef Colruyt
Administrateur - Président

Korys Business Services III SA
Administrateur
Ayant comme représentant
permanent Wim Colruyt

1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels

Les bilans et comptes de résultats de Colruyt Group, ainsi que les comptes annuels de la SA Colruyt Group relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire :

Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL
Représentée indirectement par Madame Eef Naessens
De Kleetlaan 2
1831 Diegem

1.2. Personne de contact concernant cette information

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus auprès de :

Kris Castelein
Secrétaire du Conseil d'administration
Tél. 02/363.55.45 ou 74487 (interne)
kris.castelein@colruytgroup.com

adresse : c/o Colruyt Group SA
Edingensesteenweg 196
1500 Hal

CHAPITRE II :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR EURONEXT BRUSSELS
ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET

2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription sur Euronext Brussels est demandée

2.0.0. Autorisations et résolutions

Le rapport du Conseil d'administration de la SA Colruyt Group et le rapport de la SRL Ernst & Young Réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peuvent être consultés sur le site web de la société : www.colruytgroup.com (investisseurs) et peut également être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2023 réservée aux membres du personnel de Colruyt Group, constitue déjà la trente-septième augmentation consécutive de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2022. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 238.500 actions, représentant un montant total de EUR 5,4 millions.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions, avec un maximum de 5.000 actions par membre du personnel. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,746 % pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2023 a fixé le prix de l'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2023, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2023 a fixé le prix d'émission à EUR 32,50 par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de EUR 32,50 millions.

La présente opération est soumise au droit belge et relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus, chaque investisseur encourt les risques liés à l'inscription des actions sur Euronext Brussels quant aux variations du cours tant vers le haut que vers le bas. Il est dès lors demandé à chaque collaborateur dans la lettre d'inscription d'être suffisamment au courant de son profil d'investissement.

2.0.1. Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles confèrent un droit d'accès à l'Assemblée générale dès leur création et chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices éventuels de la SA Colruyt Group à partir de l'année comptable en cours 2023-2024 (qui débute au 1^{er} avril 2023). Les dividendes éventuels seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière de la SA Colruyt Group se chargera des paiements. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

2.0.2. Réduction d'impôt sur les actions de l'employeur

Les membres du personnel souscrivant à de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de Colruyt Group entrent en ligne de compte pour une « réduction d'impôt pour souscription et versement d'actions de l'employeur » (cf. épargne-pension sous l'ancien régime Monory-bis). La réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur s'élève à 30 % sur un montant maximum de EUR **780,00** (année de revenus 2023, exercice d'imposition 2024). Tous les membres du personnel peuvent dans leur déclaration d'impôt personnelle toutefois choisir entre l'application d'une réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur ou pour l'épargne-pension par le biais d'un fonds bancaire. Un cumul des deux options n'est pas autorisé.

2.0.3. Retenues fiscales sur les dividendes

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende brut de ces actions nominatives sera, compte tenu de la législation fiscale actuelle, soumis à un précompte mobilier sur les dividendes de 30 %.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 30 % (sous le régime fiscal actuel), sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende brut de ces actions entre en ligne de compte pour une exonération fiscale à l'impôt des personnes physiques, à concurrence de 30 % sur un maximum de EUR **800,00** de dividende brut perçu (année de revenus 2023, exercice d'imposition 2024). Un maximum de EUR 240 de précompte mobilier retenu (800 EUR x 30 %) peut donc être récupéré par le biais de la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette exonération s'applique individuellement à chaque contribuable.

2.0.4. Cessibilité des actions

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent volontairement la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus. Le détenteur des actions notifiera à la société tout changement d'adresse, d'adresse électronique, de compte bancaire ou de compte de titres.

Les actions sont toutefois cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou partenaire cohabitant légal durant la période de 5 ans.

Au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans. À ce moment, les actions seront transférées à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

2.0.5. Date d'entrée en jouissance des droits

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à compter de l'exercice 2023-2024 en cours (qui débute au 1^{er} avril 2023).

2.0.6. Inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels

L'inscription des actions nouvelles sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

2.0.7. Service financier

BNP Paribas Fortis se charge du service financier.

2.0.8. Droit applicable et tribunaux compétents

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

2.1. Renseignements concernant l'émission publique

2.1.0. Droit de préférence

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel appartenant à Colruyt Group. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

2.1.1. Prix d'émission

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) des 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire est de EUR 38,33.
- Décote maximale de 20 % : EUR 7,67.
- Le prix d'émission fixé par action est de : EUR 32,50 (après application d'une décote de 15,21 % ou EUR 5,83).
- Pair comptable de l'action : EUR 2,76.
- Prime d'émission : la différence entre le prix d'émission et le pair comptable : EUR 29,74.
- Frais à charge du souscripteur : néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par le souscripteur par virement du montant correspondant, au profit de la SA Colruyt Group.

2.1.2. Période de souscription

La période de souscription est ouverte du 17 octobre 2023 au 17 novembre 2023.

La direction financière de la SA Colruyt Group, soutenue par la direction du personnel, est chargée de recueillir les souscriptions.

2.1.3. Délivrance des actions

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre électronique des actions de la SA Colruyt Group.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière de la SA Colruyt Group. Dans ce cas, les actions seront converties en actions dématérialisées et transférées au compte-titres que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière de la SA Colruyt Group en même temps que sa demande.

2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission

Ces charges sont évaluées à EUR 2.750 et seront intégralement supportées par la SA Colruyt Group. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

2.1.5. Affectation du produit de l'émission

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à EUR 32,50 millions.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes et du prix de souscription, le produit net attendu de l'émission peut être estimé entre EUR 5 millions et EUR 10 millions ; ces capitaux seront affectés principalement au financement du programme d'investissement de la SA Colruyt Group et des filiales sous-jacentes.

2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions sur Euronext Brussels

2.2.0. Description des actions

L'inscription sur les listes des cours d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions ordinaires de la SA Colruyt Group, sans mention de valeur nominale.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 17/10/2023 au 17/11/2023.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2023 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture d'Euronext Brussels) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire, après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2023 a fixé le prix de souscription à EUR 32,50 par action.

2.2.1. Inscription des actions nouvellement créées à la suite de l'augmentation de capital réservée au personnel sur Euronext Brussels

Conformément à l'art. 7:204 du Code des sociétés et des associations, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles anticipativement en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du

personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou partenaire cohabitant légal. L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

2.2.2. Inscription sur Euronext Brussels

Les actions existantes de la SA Colruyt Group sont déjà inscrites sur les listes des cours d'Euronext Brussels.

Actuellement, le nombre de titres inscrits sur les listes de cours d'Euronext Brussels s'élève à **134.077.688** actions ordinaires Colruyt.

CHAPITRE III:
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL

(Source : rapport annuel SA Colruyt Group 2022-2023)

3.0. Capital

ÉTAT DU CAPITAL	Montants (en EUR millions)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	364,75	133.839.188
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au personnel	5,43	+238.500
- Au terme de l'exercice	370,17	134.077.688
- Destruction d'actions propres	0	0
Total au 10/10/2023	370,17	134.077.688
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	370,17	134.077.688
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		92.780.789
Dématérialisées		41.296.899
B. Actions propres détenues par (situation au 10/10/2023)		
- la société elle-même		7.977.359
C. Capital autorisé non souscrit	357,00	

Les nouvelles actions émises n'existeront que comme actions nominatives ou actions dématérialisées. Toutes les actions confèrent le droit de vote et sont émises sans mention de la valeur nominale.

3.1. Actionnaires

La structure de l'actionnariat de la SA Éts Fr. Colruyt, sur la base de la dernière actualisation de la notification de transparence du 17/05/2023, de la mise à jour annuelle de la notification d'accord de concert du 29//2023 et de la dernière mise à jour du rachat d'actions propres du 06/10/2023, se présente comme suit :

Parties concernées	Situation au 25/08/2023
Korys SA	74.058.801
Korys Investments SA	1.241.605
Korys Management Investments SRL	193.915
Établissements Fr. Colruyt SA	7.977.359
Korys Business Services I SA	1.000
Korys Business Services II SA	1.000
Korys Business Services III SA	1.000
Stiftung Pro Creatura, fondation de droit suisse	146.755
Impact Capital SA	60.000
Personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3% des titres assortis d'un droit de vote de la société)	8.566.764

Dénominateur : 134.077.688 (situation au 10/10/2023)

La SA Établissements Fr. Colruyt est réputée agir de concert en application de l'article 3 §2 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

3.2. Colruyt Group

(Source : rapport annuel SA Éts Fr. Colruyt 2022/2023 – Note 34)

COLRUYT GROUP CONSOLIDÉ : COMPOSITION DE COLRUYT GROUP

Entreprise

Colruyt Group SA (SA Éts Fr. Colruyt jusqu'au 10/10/2023), établie à Hal, Belgique

Filiales

34.2. Filiales

AB Restauration SRL	Avenue du Levant 13	5030 Gembloux, Belgique	0475 405 017	100%
Agripartners SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
Banden Deproost SRL	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
Banketbakkerij Mariman SA	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0874 422 336	100%
Bavingsveld SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0441 486 194	100%
Bio-Planet Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B262737	100%
Bio-Planet SA	Victor Demesmaeckerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Buurtwinkels OKay SA	Victor Demesmaeckerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Codevco II RDC SASU	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01809	100%
Codevco IV SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
Codevco IX SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 301 067	100%
Codevco VII SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 252	100%
Codevco VIII SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 846	100%
Codevco X SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 300 572	100%
Codevco XIII SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 696	100%
Codevco XIV SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 570	100%
Codevco XV SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 669	100%
Codevco XVI SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 768	100%
Codex SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0453 365 924	100%
Codifrance SAS	Zone Industrielle, Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colimpo Private Limited	Unit 08-09, 13th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsimshatsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%

Colruyt Afrique SAS	Sacré Cœur III VDN, Villa numéro 10684, Boîte postale 4579	Dakar, Sénégal	SN DKR 2020 B 13136	100%
Colruyt Cash and Carry SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
Colruyt Gestion SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group Services SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0880 364 278	100%
Colruyt IT Consultancy India Private LTD	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) HITEC City	Madhapur, Hyderabad, Telangana State, Inde - 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg SA	Z.I. Um Woeller 6	4410 Sanem, Grand-Duché de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Retail France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%
Comans SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 732 956	100%
Comant SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0604 984 743	100%
Combru SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0442 944 956	100%
Comgen SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0404 020 638	100%
Comgil SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 995 974	100%
Comjan SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0783 195 915	100%
Comkro SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0693 920 677	100%
Comlie SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0560 926 056	100%
Commol SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0684 490 495	100%
Comnie SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0715 711 530	100%
Comnik SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0741 814 626	100%
Cycles IMP SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0444.947.017.	100%
Darzana SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 795	100%
DATS 24 SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0893 096 618	100%
Davytrans SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
Do Invest Lux SA	Rue de Beggen 233-241	1121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B181441	100%
Do Invest SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0817 092 663	100%
Dreambaby SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0472 630 817	100%
DreamLand SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 746 645	100%
E-Logistics SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
Enco Retail SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0434 584 942	100%
EW 738/740 SRL	Kerkstraat 13	2840 Rumst, Belgique	0505 738 994	100%
FD Company 2 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0770 767 542	100%
Finco France SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	848 012 209	100%
Finco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 127 109	100%
Fleetco SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Het Taartenhuis SA	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0889 841 277	100%
Het Zilverleen SRL	Izenbergestraat 175	8690 Alveringem, Belgique	0715 775 767	100%
Heylen-Engels SRL	Morkhovenseweg 92	2200 Noorderwijk, Belgique	0428 695 359	100%
Immo Colruyt France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%

Immo Colruyt Luxembourg SA	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B195799	100%
Immo De CE Floor SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0446 434 580	100%
Immoco SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Izock SRL	Kerkstraat 132-134	1851 Humbeek, Belgique	0426 190 284	100%
Jims SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 644 035	100%
Jims Oost SRL ⁽¹⁾	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0863 735 312	100%
Joma Sport SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0823 778 933	100%
Juliette SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0753 439 679	100%
Locré SA	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B59147	100%
Myreas SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0733 909 522	85%
Newpharma Group SA ⁽¹⁾⁽²⁾	Rue du Charbonnage 10 bte 2	4020 Liège, Belgique	0684 465 652	100%
Northlandt SA	Moortelstraat 9	9160 Lokeren, Belgique	0459 739 517	100%
N'Situ Pelende SASU	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01787	100%
Okay Compact SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%
Puur SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Retail Partners Colruyt Group SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
Roecol SA	Spieveldstraat 4	9160 Lokeren, Belgique	0849 963 488	100%
Roelandt SA	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0412 127 858	100%
Saro SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0451 082 662	100%
Smart Technics SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 516	100%
SmartRetail SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0640 760 224	100%
SmartWithFood SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 913 228	100%
Société Agricole de Meester SRL	Avenue Albert 210	1190 Forest, Belgique	0429 662 290	100%
Solucious SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Sukhino SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 302	100%
Supermarkt De Belie SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0433 756 581	100%
Supermarkt Magda SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 180 523	100%
Symeta Hybrid SA	Interleuvenlaan 50	3001 Heverlee, Belgique	0867 583 935	100%
The Fashion Society SA ⁽²⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	100%
Van der Veken SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0465 176 069	100%
VDV-Lease SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0698 812 150	100%
Vlevico SA	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis SA	Rue Du Parc Industriel 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
Witeb 1 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
Witeb 2 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%
Witeb 3 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0726 754 187	100%
Witeb 4 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0747 601 566	100%
Witeb 5 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0761 776 335	100%
WW1 SRL	Guldensporenpark 100, blok K	9820 Merelbeke, Belgique	0627 969 585	100%
WW2 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 973 149	100%
WW3 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0477 728 760	100%
Yaleli SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0672 981 941	100%
Zeeboerderij Westdiep SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 918 869	80%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Ces sociétés concernent une sous-consolidation.

34.3. Coentreprises

Achilles Design SRL ⁽¹⁾	Borchtstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	24,70%
Daltix SA ⁽¹⁾	Ottergemsesteenweg-Zuid 808 Bus 160	9000 Gand, Belgique	0661 713 511	78,76%
Daltix Unipessoal LDA ⁽¹⁾	Avenida Antonio Augusto De Aguiar 130 Piso 1	1050-020 Lisbonne, Portugal	0514 607 769	78,76%
De Leiding SRL ⁽¹⁾	Kerkstraat 108	9050 Gentbrugge, Belgique	0694 734 685	51,99%
Digitel SA ⁽¹⁾	Rue Emile Francqui 6	1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique	0630 675 588	26,84%
Kriket SRL ⁽¹⁾	Brognezstraat 172 BIO7	1070 Anderlecht, Belgique	0692 761 033	43,82%
Pluginvest SRL	Plantin en Moretuslei 289	2140 Borgerhout, Belgique	0665 554 711	25,00%
Some SRL ⁽¹⁾	Hooilaar 40	2230 Herselt, Belgique	0829 249 337	24,97%
Ticom SA	Bilkensveld 1, bus A	1500 Hal, Belgique	0820 813 505	90,00%
We Connect Data SRL ⁽¹⁾	Wiedauwkaai 23 bus S	9000 Gand, Belgique	0650 599 388	16,03%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

34.4. Entreprises associées

AgeCore SA ⁽¹⁾	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	25,00%
First Retail International 2 SA ⁽¹⁾	Pontbeekstraat 2	1702 Dilbeek, Belgique	0644 497 494	4,73%
Scallog SAS ⁽²⁾	Rue Raymond Barbet 105	92000 Nanterre, France	791 336 076	23,73%
Smartmat SA ⁽¹⁾	Dok-Noord 4, bus E	9000 Gand, Belgique	0841 142 626	41,36%
The Seaweed Company SRL ⁽¹⁾⁽³⁾	Lange Haven 132	3111 CK Schiedam, Pays-Bas	72339225	21,30%
Vendis Capital SA ⁽¹⁾	Jan Emiel Mommaertsiaan 22	1831 Machelen, Belgique	0819 787 778	10,87%
Virya Energy SA ⁽¹⁾⁽³⁾	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	0739 804 548	59,94%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Cette société clôture son exercice au 30 juin et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(3) Cette société concerne une sous-consolidation.

CHAPITRE IV :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE
ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

4.0. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

État consolidé du résultat global

(en millions EUR)	Note	2022/23	2021/22
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		200,5	288,0
ÉLÉMENTS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DES FILIALES TOTALEMENT CONSOLIDÉES			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi à long terme, après impôts ⁽¹⁾	8., 24.	13,8	20,8
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts	14.	(4,1)	(1,1)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		9,7	19,7
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net			
Bénéfices/(pertes) résultant de la conversion de devises de filiales étrangères, après impôts		(0,9)	0,3
Variation nette de la juste valeur d'instruments financiers dérivés, après impôts	8.	(2,0)	6,2
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net		(2,9)	6,5
ÉLÉMENTS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DES PARTICIPATIONS PRISES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi à long terme, après impôts	8.	(0,3)	-
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		(0,3)	-
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net			
Variation nette de la juste valeur d'instruments financiers dérivés, après impôts ⁽²⁾	12., 13.	88,5	16,4
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net		88,5	16,4
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		95,0	42,6
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		295,5	330,6
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	0,7
Actionnaires de la société mère		295,6	329,9

(1) Concerne principalement l'effet de la hausse des taux d'actualisation, compensée en partie par l'indexation des salaires.
(2) Concerne principalement les contrats de swap de taux d'intérêt au sein de la SA Virya Energy.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Compte de résultats consolidé

(en millions EUR)	Note	2022/23	2021/22 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	3.	9.933,6	9.251,1
Coût des marchandises vendues	3.	(7.074,2)	(6.546,4)
Marge brute	3.	2.859,4	2.704,7
Autres produits d'exploitation	4.	148,5	135,5
Services et biens divers	5.	(717,4)	(611,9)
Avantages du personnel	6.	(1.611,3)	(1.473,1)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(399,3)	(356,9)
Autres charges d'exploitation	4.	(29,0)	(35,2)
Résultat d'exploitation (EBIT)		250,9	363,1
Produits financiers	7.	10,7	11,3
Charges financières	7.	(21,5)	(9,8)
Résultat financier net	7.	(10,8)	1,5
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	1,7	6,0
Bénéfice avant impôts		241,8	370,6
Impôts sur le résultat	8.	(62,2)	(92,6)
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies		179,6	278,0
Bénéfice de l'exercice des activités non poursuivies	16.	20,9	10,0
Bénéfice de l'exercice		200,5	288,0
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	0,7
Actionnaires de la société mère		200,6	287,3
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) – des activités poursuivies	22.	1,40	2,09
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) – des activités non poursuivies	22.	0,16	0,07
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR)	22.	1,57	2,16

(1) Tel qu'adapté en raison des activités non poursuivies. Voir note 16 pour obtenir de plus amples informations sur l'adaptation des informations comparatives.

4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

(Source : rapport annuel Éts Fr. Colruyt SA 2022/2023)

	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	Exercice 2019/2020	Exercice 2018/2019
Nombre d'actions émises	134.077.688	133.839.188	136.154.960	138.432.588	138.052.090
Nombre d'actions participantes	127.389.708	128.993.335	134.333.960	135.632.720	137.856.430
ÉTS FR. COLRUYT SA - (BGAAP)					
Résultat d'exploitation	161,49	174,19	236,75	370,55	286,5
Résultat avant impôts (3)	1.815,49	233,44	486,92	887,51	236,5
Bénéfice net (en EUR millions) (3)	1.810,57	226,58	467,63	830,39	186,4
Bénéfice net/action (en EUR) (1) (3)	13,5	1,69	3,43	6,00	1,35
COLRUYT GROUP - (IFRS)					
Résultat d'exploitation (EBIT)	279,0	375,20	523,50	511,4	485,4
Résultat avant impôts/action	2,01	2,85	3,82	4,06	3,76
Bénéfice net, part du groupe (en EUR millions)	201,0	287,30	415,30	431,0	382,5
Bénéfice net/action (en EUR) (1)	1,57	2,16	3,06	3,14	2,78
Dividende brut/action (en EUR)	0,80	1,10	1,47	1,35	1,31

IFRS	2022/2023 IFRS	2021/2022 IFRS	2020/2021 IFRS	2019/2020 IFRS	2018/2019 IFRS
Nombre d'actions					
Nombre d'actions émises	134.077.688	133.839.188	136.154.960	138.432.588	138.052.090
Actions détenues par la société (au 12/06 de chaque année)	6.687.980	4.845.853	1.821.153	2.799.868	195.660
Actions détenues par les filiales	0	0	0	0	0
Solde	127.389.708	128.993.335	134.333.807	135.632.720	137.856.430
Moyenne pondérée des actions participantes (au 31/03) (2)	127.967.641	132.677.085	135.503.424	137.279.011	137.758.364

- (1) (*) Base de calcul (les chiffres IFRS ont été calculés sur la base de la moyenne pondérée des actions participant à la répartition du bénéfice)
- (2) Calculé sur la base du nombre d'actions participantes, déduction faite des actions participantes détenues par la société et par ses filiales.
- (3) L'exercice 2022/2023 comprend une plus-value financière de EUR 1,8 à la suite du transfert de participations au sein du groupe à la valeur du marché dans le cadre de la simplification de la structure du groupe.

4.2. État consolidé des flux de trésorerie

État consolidé des flux de trésorerie

Les montants présentés ci-dessous incluent aussi bien les activités poursuivies que les activités non poursuivies.

(en millions EUR)

	Note	2022/23 ⁽¹⁾	2021/22	
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	Bénéfice avant impôts		269,7	382,7
	Ajustements pour : Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		406,8	365,4
	Produits financiers et charges financières	7.	10,5	(1,5)
	Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	(1,7)	(6,0)
	Moins-values/(plus-values) sur la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	4.	(9,2)	(4,5)
	Décote sur l'augmentation de capital réservée au personnel		1,2	1,3
	Autres ⁽²⁾		(0,1)	(13,3)
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions		677,2	724,1
	Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		26,5	(4,7)
	Diminution/(augmentation) des stocks		(17,2)	(60,3)
	(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		74,8	(49,3)
(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		8,1	(6,4)	
Dividendes perçus		5,5	4,9	
Impôts payés sur le résultat		(70,2)	(69,5)	
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		704,7	495,8	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(463,0)	(484,5)
	Regroupements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis)		(111,5)	(65,0)
	Désinvestissements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés)		0,6	-
	Augmentation de la participation dans le capital des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	(4,1)	(74,8)
	Remboursements de capital des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	0,1	0,7
	(Acquisitions)/cessions d'actifs financiers	14.	0,2	13,1
	(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		3,7	(13,7)
	Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		22,7	17,2
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(551,3)	(607,0)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Produits de l'émission d'actions	21.	5,4	7,3
	Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		0,1	0,1
	Rachat d'actions propres		(95,0)	(199,1)
	Nouveaux emprunts	25.	637,2	655,7
	Remboursement d'emprunts	25.	(326,0)	(215,7)
	Intérêts payés		(11,1)	(2,3)
	Intérêts perçus		7,0	5,3
	Remboursement des dettes de contrats de location	25.	(58,8)	(51,2)
Dividendes payés	21.	(139,9)	(196,3)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		18,9	3,8	
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		172,3	(107,4)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} avril		176,0	283,3	
Effet des fluctuations des taux de change		(0,1)	0,1	
Effets des modifications du périmètre de consolidation		4,5	-	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 MARS	20.	352,7	176,0	

(1) Le bénéfice avant impôts comprend les activités non poursuivies. Pour 2022/23, il s'agit de la somme du bénéfice de l'exercice pour les activités poursuivies (EUR 241,8 millions) et du bénéfice de l'exercice pour les activités non poursuivies (EUR 27,8 millions) comme indiqué dans la note 16.

(2) Le poste « Autres » comprend les pertes de valeur et la reprise de pertes de valeur sur les stocks, les créances commerciales et les autres créances.

CHAPITRE V :
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE
ET LES PERSPECTIVES DE L'ÉMETTEUR

5.0. Évolutions récentes et perspectives

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice, nous renvoyons aux prévisions dans l'Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale du 27 septembre 2023.

Chers actionnaires,

...

Lors de l'Assemblée générale, des précisions ont également été apportées sur les prévisions pour l'exercice 2023/24. Colruyt Group prévoit que le résultat d'exploitation et le résultat net (hors effets uniques, DATS 24 et Dreamland) augmenteront de manière substantielle au cours de l'exercice 2023/24 par rapport à l'exercice précédent (base comparable conforme aux chiffres clés de 2022/23), à savoir une augmentation supérieure à 50 %. En tant que distributeur et leader du marché en Belgique, Colruyt Group continuera à jouer activement son rôle social en veillant à ce que les clients bénéficient d'une offre de qualité et à prix abordable dans ses magasins et en ligne. Ce faisant, Colruyt Meilleurs Prix continuera à appliquer de manière cohérente sa stratégie des meilleurs prix, de sorte que les clients puissent compter sur nous dans le cadre du suivi de leur budget. Nos clients l'apprécient et cela se traduit par une augmentation de la part de marché en Belgique (Colruyt Meilleurs Prix, Okay et Spar) de plus de 100 points de base pour atteindre 32,2 % (période d'avril à août 2023 inclus). L'augmentation substantielle attendue du résultat peut s'expliquer notamment par ce qui suit :

- la hausse de la part de marché en Belgique ;
- la normalisation de la différence entre l'inflation des prix de vente et l'inflation des coûts après que l'inflation des coûts a été supérieure à l'inflation des prix de vente pendant plus d'un an ;
- l'accent accru sur les processus et la maîtrise des coûts opérationnels depuis l'exercice 2022/23.

Le groupe souhaite souligner que le contexte macroéconomique demeure riche en défis et incertain et que la forte compétitivité sur le marché du détail belge se poursuivra et pourrait s'accroître :

- Actuellement, nous constatons que l'évolution de l'inflation des prix de vente par rapport à l'inflation des coûts s'est normalisée après que l'inflation des coûts a été supérieure à l'inflation des prix de vente pendant plus d'un an. Cette situation normalisée est importante pour pouvoir continuer à investir, entre autres, dans les promotions, les meilleurs prix, mais aussi dans l'expansion, la durabilité, la numérisation, etc. Il n'est pas certain que cette dynamique se poursuive sur l'ensemble de l'exercice.

- Colruyt Group trouve que la pression promotionnelle s'est intensifiée sur le marché du détail belge. Cela pourrait indiquer que la compétitivité va encore s'accroître dans les semaines et les mois à venir.

L'incertitude découlant du contexte macroéconomique et de la compétitivité sur le marché du détail belge peut fortement influencer les prévisions et avoir un impact négatif sur les résultats du groupe.

Le groupe continuera à accorder une attention maximale à la maîtrise de ses coûts opérationnels et à la situation de ses liquidités. L'accent mis en permanence sur l'efficacité et la maîtrise des coûts opérationnels permettra à Colruyt Meilleurs Prix de continuer à tenir sa promesse envers ses clients.

Par ailleurs, le groupe restera concentré sur le long terme et poursuivra de manière ciblée ses investissements dans la durabilité et l'efficacité, la transformation numérique et l'innovation, le personnel et les produits de marque maison de qualité.

L'exercice 2023/24 sera marqué par quelques effets uniques :

- La vente de Parkwind à JERA par Virya Energy a été finalisée le 26 juillet 2023. Le prix final s'élevait à environ EUR 1,6 milliard (déduction faite des dettes et des coûts de transaction) au niveau de Virya Energy. Cette vente donnera lieu à un effet positif unique, estimé à environ EUR 680 millions, sur le résultat net consolidé de Colruyt Group au cours de l'exercice 2023/24. À la suite de cette transaction, Virya Energy versera EUR 750 millions à Colruyt Group au cours de l'exercice 2023/24. Colruyt Group consacrera cet apport à l'application cohérente de sa stratégie à long terme. Une partie de ces liquidités sera consacrée à l'acquisition de 57 magasins Match et Smatch des SA Match et Profi (cf. communiqué de presse du 22 septembre 2023). Par ailleurs, un budget d'investissement supplémentaire de plus de EUR 100 millions est prévu et sera affecté, entre autres, aux coûts de transformation des magasins Match et Smatch acquis. En outre, Colruyt Group a l'intention de distribuer aux actionnaires, avant la fin de l'année civile, environ un cinquième de la plus-value réalisée sur la transaction Parkwind, sous la forme d'un dividende intérimaire de EUR 1,00 (brut). Cette intention sera examinée plus en détail durant les semaines à venir et, le cas échéant, Colruyt Group communiquera plus amplement conformément à la réglementation en vigueur.
- La restructuration de Dreamland et Dreambaby, dont l'intention a été annoncée le 19 avril 2023, entraînera un coût de restructuration au cours de l'exercice 2023/24. Ce coût est estimé à environ EUR 8 millions.
- La finalisation de la transaction avec ToyChamp, qui verra ToyChamp acquérir 75 % des actions de Dreamland, est prévue pour le début du mois d'octobre 2023. À partir de ce moment, Dreamland ne sera plus consolidée intégralement, mais sera comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence. Cette transaction devrait donner lieu à un impact unique limité sur le résultat net de l'exercice 2023/24. Une augmentation de capital entre EUR 15 millions et EUR 20 millions aura lieu chez Dreamland à la fin du mois de septembre afin de financer le coût de restructuration et de liquider les soldes impayés avec le groupe.
- La vente de DATS 24 à Virya Energy a été finalisée au début du mois de juin 2023. Il en résultera un impact positif unique limité sur le résultat net de l'exercice 2023/24 (hors complément de prix éventuel (earn-out)).

Par ailleurs, Colruyt Group a l'intention de vendre une partie de sa participation dans le holding énergétique Virya Energy à Korys, la société d'investissement de la famille Colruyt. La participation de Colruyt Group dans Virya Energy passerait de ce fait de 59,94 % (au 31 mars 2023) à environ 30 %, et la participation de Korys dans Virya Energy à environ 70 %. Par cette nouvelle structure de l'actionnariat, Colruyt Group entend permettre à Virya Energy de poursuivre ses plans de croissance ambitieux. Colruyt Group estime qu'il est important de conserver une participation minoritaire afin, d'une part, de pouvoir contribuer à cette croissance et, d'autre part, de continuer à développer ensemble le savoir-faire et l'expertise en matière de transition énergétique et d'approvisionnement en énergie verts, par exemple dans le cadre de l'ambition zéro émission de son transport de marchandises d'ici 2035. Le cas échéant, Colruyt Group agira et communiquera plus amplement conformément à la réglementation applicable.

Comme communiqué en juin 2023, la structure juridique de Colruyt Group a été davantage adaptée, ces derniers mois, aux quatre domaines d'expertise sur lesquels repose la stratégie à long terme du groupe (« Food », « Santé et bien-être », « Non-food » et « Énergie »). Dans ce cadre, les activités alimentaires seront également centralisées au sein d'une filiale distincte (SA Colruyt Food Retail) à

partir du 1^{er} octobre. Dès lors, toutes les activités de Colruyt Group seront centralisées par domaine. La société mère sera au service de l'ensemble de ces domaines et les mettra en lien en vue de créer et d'exploiter des synergies, d'assurer une gestion optimale et efficace et de réaliser les objectifs à long terme du groupe. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre, le nom de la société mère deviendrait Colruyt Group SA.

Jef Colruyt

Président du Conseil d'administration

5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)

	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021	Exercice 2019-2020	Exercice 2018/2019
Cours minimum	20,37	34,16	47,92	40,97	44,44
Date	14/12/2022	08/03/2022	01/07/2020	12/03/2020	24/05/2018
Cours maximum	40,89	52,02	60,00	67,50	66,52
Date	11/04/2022	09/06/2021	12/05/2020	07/06/2019	28/03/2019
Volume journalier moyen	296.105	206.101	193.832	265.290	282.946

Cours de bourse au 09/10/2023 : EUR 40,00.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web www.euronext.com, en tapant « Colruyt » ou « COLR » sous la rubrique de recherche.

Historique du cours de bourse (5 ans) :



Source : www.euronext.com

5.2. Rapport annuel

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2022/2023 (du 01/04/2022 au 31/03/2023 inclus) et un exemplaire écrit peut être demandé à la direction financière.

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web <https://www.colruytgroup.com/wps/portal/cg/fr/accueil/investisseurs/rapportannuel>.

ANNEXES :

Hal, le 17 octobre 2023

Madame, Monsieur,

Concerné : AUGMENTATION DE CAPITAL Colruyt réservée aux membres du personnel de Colruyt Group.

En tant que membre du personnel de Colruyt Group, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital de la SA Colruyt Group, selon les modalités suivantes :

- Le prix de souscription est de **32,50 euros par action**. À titre d'information : le cours boursier moyen sur Euronext Bruxelles durant les 30 jours précédant l'Assemblée générale extraordinaire du 10/10/23 s'élevait à 38,33 euros. Une décote ou réduction de 5,83 euros (soit 15,21 %) a été déduite de ce montant.
- Vous pouvez souscrire à **5.000 actions** au maximum.
- Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription **à concurrence de 780,00 euros** maximum, de votre revenu imposable de l'année 2023. Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet. Attention : vous ne pouvez PAS cumuler la même année la réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions de l'employeur (augmentation de capital réservée au personnel de la SA Colruyt Group) avec la réduction d'impôt pour une épargne-pension conclue par l'intermédiaire d'une institution financière.

Étant donné qu'acheter des actions est un investissement, il est bon de réfléchir à votre profil d'investisseur.

Le type de questions que les banques vous posent lorsqu'elles déterminent votre profil de risque constituent un bon fil conducteur :

- Quelle est ma situation financière actuelle : puis-je me passer ces 5 prochaines années de l'argent que je souhaite investir, même si je dois faire face à des dépenses imprévues pendant cette période ? Si vous avez un doute, il est probablement recommandé de ne pas investir dans des actions.
- Suis-je conscient des éventuels risques associés à un investissement en actions ? Un investissement en actions ou autres produits dérivés peut perdre en valeur au fil du temps. Est-ce acceptable pour moi ? Si ce n'est pas le cas, il n'est probablement pas recommandé d'investir dans des actions.
- Ai-je suffisamment de connaissances et d'expérience en matière d'investissements ? Suis-je au courant que :
 - o après 5 ans, je devrai obligatoirement ouvrir un compte-titres auprès de l'institution financière de mon choix ;
 - o dans la plupart des institutions financières, je devrai payer chaque année des frais de gestion annuels ;
 - o un éventuel versement annuel de dividendes sur actions est soumis à une retenue d'un précompte mobilier (qui s'élève actuellement à 30 %).

Si vous estimez avoir le profil pour investir dans des actions, nous vous conseillons de prendre connaissance des « Informations aux membres du personnel », ainsi que du rapport annuel de l'exercice 2022/2023 et des dernières informations financières concernant Colruyt Group, disponibles sur le site web www.colruytgroup.com (sous la section « Investisseurs »).

Pour vous inscrire valablement :

- 1) Renvoyez les 3 formulaires joints (bulletins de souscription 1 et 2 + la procuration) complétés et signés à la SA Colruyt Group à l'attention de la Gestion des actions - Secrétariat social, Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, et ce, avant le 17/11/2023 au plus tard.
Ou envoyez vos bulletins de souscription et votre procuration par mail (un scan, pas une photo) à aandelenbeheer.loondienst@colruytgroup.com ou en interne à « Aandb »

- 2) Versez le montant de votre souscription avant le 17/11/2023 sur le compte bancaire BE06 0019 6216 6722
Attention ! NOUVEAU numéro de compte bancaire pour l'augmentation de capital 2023.
Indiquez **uniquement votre numéro de personnel en communication.**

Les bulletins de souscription et les paiements que nous recevrons **après le 17/11/2023** ne seront plus acceptés !

N'attendez donc pas le dernier jour pour y souscrire et/ou payer.

Après réception des bulletins, nous vous renverrons par retour de courrier l'exemplaire « bulletin de souscription 1 » à titre de preuve de votre souscription.

À partir du 12/12/2023, les actions que vous aurez souscrites seront également visibles sur le Portal > Moi au sein de l'organisation > Questions d'argent > Consultation des actions > Augmentation de capital.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Gestion des actions - Secrétariat social : Laura Michiels (tél. 82810), Greet Plasman (tél. 92835), Ilke Van de Pongeele (tél. 58799), ou depuis l'extérieur, appelez le numéro 02/363.55.45.

Pour la SA Colruyt Group



Kris Castelein,
Secrétaire du Conseil d'administration

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE

LA SA COLRUYT GROUP

RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE COLRUYT GROUP

OCTOBRE 2023

Émission de maximum 1.000.000 nouvelles actions nominatives sans mention de valeur nominale ; ces actions sont incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 7:204 § 1 du Code des sociétés et des associations. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier, de son conjoint ou de son partenaire cohabitant légal.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel de Colruyt Group qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par le collaborateur.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée.

Le prix d'émission (32,50 euros) est fixé sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2023, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 32,50 euros satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir du 1^{er} avril 2023.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR APRÈS SIGNATURE PAR LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE (tient lieu de preuve de votre souscription)

ÉMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la SA Colruyt Group (ci-après dénommée la « Société »), déclare souscrire, au prix de 32,50 € par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1^{er} avril 2023, représentant un montant total _____ €, À PAYER AVANT le 17/11/2023 sur le compte BE06 0019 6216 6722 (**attention : nouveau numéro !**).

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Je demande par la présente de convertir ces actions en actions dématérialisées au terme de ladite période de cinq ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à _____ le _____ 2023

Signature du souscripteur

Signature de la société émettrice ou de son mandataire

Colruyt Group SA
Société anonyme
Dont le siège est établi à : Edingensesteenweg, 196 - 1500 Hal
RPM Bruxelles - T.V.A. BE-0400.378.485
Ci-après dénommée la « Société » ;

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2

EXEMPLAIRE DESTINÉ À LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU SON MANDATAIRE

ÉMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e),
Numéro de personnel :
Domicilié(e) à :

Ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la Société, déclare souscrire, au prix de € 32,50 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1^{er} avril 2023, représentant un montant total de € _____, **À PAYER AVANT LE 17/11/2023 sur le compte BE06 0019 6216 6722 (attention : nouveau numéro !).**

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actionnaires de la Société. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à _____ le _____ 2023

Signature du <u>souscripteur</u>	Signature de la <u>société émettrice</u>
----------------------------------	--

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 1

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU SOUSCRIPTEUR APRÈS SIGNATURE PAR LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE (tient lieu de preuve de votre souscription)

ÉMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e), ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la SA Colruyt Group (ci-après dénommée la « Société »), déclare souscrire, au prix de 32,50 € par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1^{er} avril 2023, représentant un montant total _____ €, À PAYER AVANT le 17/11/2023 sur le compte BE06 0019 6216 6722 (**attention : nouveau numéro !**).

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Je demande par la présente de convertir ces actions en actions dématérialisées au terme de ladite période de cinq ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à _____ le _____ 2023

Signature du souscripteur

Signature de la société émettrice ou de son mandataire

Colruyt Group SA
Société anonyme
Dont le siège est établi à : Edingensesteenweg, 196 - 1500 Hal
RPM Bruxelles - T.V.A. BE-0400.378.485
(Ci-après dénommée la « Société »)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

EXEMPLAIRE DESTINÉ À LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE OU SON MANDATAIRE

ÉMISSION D' ACTIONS
réservée aux membres du personnel de Colruyt Group

Je soussigné(e) :
Numéro de personnel :
Domicilié(e) à :

Ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la Société, déclare souscrire, au prix de € 32,50 par titre, à _____ actions sans mention de valeur nominale de la Société, jouissance le 1^{er} avril 2023, représentant un montant total de € _____, **À PAYER AVANT LE 17/11/2023 sur le compte BE06 0019 6216 6722 (attention : nouveau numéro !).**

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actionnaires de la Société. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, compte tenu des exceptions (cf. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal, mon invalidité ou celle de mon conjoint ou partenaire cohabitant légal. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions soient transférées à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service Gestion des actions - Secrétariat social de la Société.

Fait à _____ le _____ 2023

Signature du <u>souscripteur</u> <u>émettrice</u>	Signature de la <u>société</u>
--	--------------------------------